

L'ordonnance n° 2025-229

du 12 mars 2025 portant réforme
des nullités en droit des sociétés

sous la direction scientifique de Bastien Brignon et Jean-Noël Stoffel



17 octobre 2025

14h - 18h

Amphi Mirabeau

Faculté de droit et de science politique
3 av. R. Schuman, 13628 Aix-en-Provence



Validation pour 4h au titre de la formation continue
Inscription obligatoire, payante pour les avocats et gratuite
pour les universitaires ainsi que les étudiants.

Sous la présidence de

Anne-Laurence Chalbos, Présidente de la chambre 3-4 et coordinatrice du pôle commercial de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

14h00

Mot d'accueil

Vincent Mazeaud, Professeur, Univ. Aix-Marseille,
Vice-doyen recherche de la Faculté de droit et de science politique
David Bosco, Professeur, Univ. Aix-Marseille,
Directeur du CDE (UR 4224)

14h15

Propos introductifs

Bastien Brignon et Jean-Noël Stoffel
Maîtres de conférences, Univ. Aix-Marseille

14h30

Le champ d'application de la réforme

Nicolas Ida, Professeur, Univ. de Haute Alsace

14h50

Les causes de nullité

→ **Les causes de nullité de la société :**

■ **Les sociétés non cotées**

Bastien Brignon, Maître de conférences HDR, Univ. Aix-Marseille

■ **Les sociétés cotées**

Thierry Granier (sous réserve), Professeur, Univ. Aix-Marseille

→ **Les causes de nullité des décisions sociales**

Jean-Noël Stoffel, Maître de conférences, Univ. Aix-Marseille

15h45

Pause

16h00

La mise en œuvre des nullités

Thierry Favario, Maître de conférences HDR, Univ. Aix-Marseille

16h20

Les effets de la nullité

Lucie Watrin, Professeur, Univ. de Bourgogne

16h40

Les nouvelles stratégies contentieuses

Philippe Bruzzo, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence
Fabien de Saint Seine, Avocat au Barreau de Marseille

17h00

Aspects de droit spécial

→ **La SAS**

Isabelle Grossi, Professeur, Univ. Aix-Marseille

→ **Les augmentations de capital**

Reda Betrouni, Doctorant, Univ. Aix-Marseille

17h40

Propos conclusifs

Didier Poracchia, Professeur, Univ Paris I Panthéon-Sorbonne

Les intervenants et les participants professionnels sont ensuite invités à prendre part à un cocktail de clôture.